

## Considération pour l'entrée précoce à l'école

- L'enfant démontre des aptitudes nettement supérieures à la moyenne dans les sphères du développement intellectuel, social, affectif et psychomoteur, particulièrement la motricité fine (préhension, précision du contrôle manuel). Le seuil du 95<sup>e</sup> rang centile est habituellement recommandé sur des échelles normalisées.
- L'enfant ne démontre pas d'écarts trop grands entre les différentes sphères de développement.
- S'il s'agit d'une entrée précoce en 1<sup>re</sup> année, l'enfant doit également présenter les habiletés préscolaires de prélecture (ex. : connaissance de l'alphabet, conscience phonologique) ou de prénumération (ex. : concept d'espace, de temps, de nombres, de quantités, relations).
- L'enfant démontre un intérêt marqué pour les apprentissages scolaires et un désir d'entrer à l'école.
- L'enfant démontre une maturité affective similaire à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé : il démontre une certaine confiance en soi, une sécurité en l'absence de ces parents, une tolérance à la frustration et une attitude positive envers les tâches (intérêt, persévérance malgré les difficultés ou les échecs, attention, etc.).
- L'enfant démontre une autonomie similaire à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé : il est en mesure de répondre à certains besoins par lui-même, comme assurer son hygiène personnelle, s'habiller ou s'alimenter.
- L'enfant démontre des habiletés sociales similaires à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé : connaître les comportements jugés inacceptables en public ; maîtriser ses propres comportements ; collaborer avec les autres enfants (ex. : partager, écouter, jouer, se faire des amis, résoudre des conflits) ; respecter les convenances et les règles de vie de groupe ; respecter l'autorité et suivre les consignes ; communiquer ses sentiments et ses désirs de façon appropriée.
- L'enfant a eu une expérience de vie de groupe en milieu de garde, en prématernelle ou dans un autre milieu.
- L'enseignant titulaire actuel, la direction d'école et l'enseignant qui recevra l'enfant adoptent des attitudes positives concernant l'entrée précoce à l'école.
- Les frères et sœurs ne sont pas dans le groupe où l'enfant sera accéléré ; sinon, l'équipe doit discuter et considérer les implications possibles et prévoir des mesures pour éviter des conséquences négatives pour la fratrie.
- La demande écrite des parents est appuyée par un rapport d'évaluation réalisé par un psychologue ou un psychoéducateur.
- Le rapport d'évaluation qui appuie la demande démontre clairement la nature des préjudices appréhendés (frustration et ennui, démotivation, baisse d'efforts, sous-performance ou difficultés d'intégration sociales avec les pairs du même âge).